



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 8 : passer les contrats avec les différents partenaires pour l'organisation de spectacles communautaires qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- Un contrat de cession des droits d'exploitation avec la compagnie de danse PYRAMID, pour une représentation au Centre des Congrès le 8 avril 2022. Le montant de cette représentation est de 4200 € TTC.
- Un avenant 1 spécifiant les frais annexes s'ajoutant au montant du contrat, d'un montant total de 718,40 € TTC.

Fait à Jonzac,
Le 10 MARS 2022

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président étant absent,
le Vice-Président ; M. Jacky QUESSON